

Contrat de location du gîte EDENA

Madame, monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser le contrat de location ci-dessous.

Si cette proposition retient votre attention, veuillez me renvoyer un exemplaire du contrat revêtu de votre accord et accompagné d'un chèque représentant le montant des arrhes.

En espérant avoir le plaisir de vous accueillir très prochainement, je vous adresse mes sincères salutations.

Entre le propriétaire :

Sarl EDENA
GITE à la Butte
61190 ST Maurice les Charencey

et le locataire :

M

Adresse.....

CP Ville.....

Téléphone : 0233833284 0231241289

Portable : 0628330863 0625094864

Courriel : gite.edena@gmail.com

Site internet : france-gites.fr

Tel..... Portable.....

E-mail.....

Nbre adultes..... Nbre enfants.....

Pour la location

De l'hébergement : gîte Edena situé à La Butte 61190 St Maurice les Charencey

Capacité d'accueil maximale en couchage : 53 personnes

Capacité maximum de la salle : 100 personnes

Conditions de location :

Location à la semaine : du / à 16h au / à 10h

Prix par semaine : Soit un total de

Location à la nuit : du / à 12h au / à 16 h

Prix à la nuit : Soit un total de.....

Un dépôt de garantie de 500 € et le montant de la location vous sera demandée à votre arrivée. Cette caution vous sera restituée le jour de votre départ (ou maximum 15 jours apres votre départ), déduction faite des éventuelles détériorations ou du coût de la remise en état des lieux.

Le prix de la location comprend l'eau, l'électricité et la taxe de séjour.

Nous vous proposons en option :

Nettoyage des locaux à votre départ : 150€ ou 250€ selon option.....
.....

Modalités :

Cette location prendra effet des reception à l'adresse ci-dessus de :

- un exemplaire du présent contrat daté et signé avec la mention « lu et approuvé »
- les arrhes de euros à régler par chèque pour la France ou par mandat postal pour les autres pays

Le présent contrat est établi en 2 exemplaires

Fait le/...../.....

Le propriétaire

J'ai pris connaissance des conditions générales.

Fait le/...../.....

Le locataire :

Attention

Bien vérifier que votre contrat d'assurance habitation principale prévoit l'extension villégiature, location de vacances. Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est confié ou loué.